



PROGRAMMES DE FORMATION DU PERMIS DE CONDUIRE CATÉGORIE B

THÉORIQUE ET PRATIQUE

PLUSIEURS FILIÈRES POSSIBLES

	AAC*	CS**	B Traditionnel boîte manuelle	B78 Traditionnel boîte automatique
A partir de	15 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Formation pratique minimum	20 heures	20 heures	20 heures	13 heures
Durée du permis probatoire	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans

*AAC : Apprentissage anticipé de la conduite : avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule

**CS : Conduite supervisée : avoir réussi le code de la route

PRÉREQUIS

- avoir au moins 17 ans (ou 15 ans si vous préparez le permis dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite) ;
- être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si c'est la 1ère catégorie de permis que vous passez et que vous êtes né après 1988 ;
- avoir obtenu un certificat médical d'aptitude à la conduite si vous êtes concerné par un handicap ou une pathologie invalidante.

LES COMPÉTENCES DU REMC

Compétence 1 : maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

Compétence 2 : appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Ces compétences sont ensuite divisées en plusieurs sous-parties qui définissent autant de points remportés le jour du permis

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul



Cette première compétence se compose de neuf sous-compétences. Il s'agit des compétences les plus basiques, que le candidat apprend à maîtriser dès ses premières leçons de conduite. Chacune de ces sous-compétences seront abordées le jour de l'examen par l'inspecteur :

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
4. Démarrer et s'arrêter
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
6. Utiliser la boîte de vitesses
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
8. Regarder autour de soi et avertir
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales



Cette deuxième compétence s'appuie sur l'aptitude du candidat à circuler sans danger sur la chaussée pour lui-même et les autres usagers. Elle se base sur huit sous-compétences qui seront évaluées tour à tour :

1. Connaître les principales règles de circulation ainsi que la signalisation
2. Tenir compte de la signalisation verticale et horizontale
3. Rechercher les indices utiles
4. Utiliser toutes les commandes
5. Adapter sa vitesse aux situations
6. Choisir la voie de circulation
7. Maintenir [les distances de sécurité](#)
8. Franchir les différents types d'intersection et y changer de direction

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers



Cette troisième compétence du REMC vise à tester les capacités du jeune conducteur à prendre les bonnes décisions sur la chaussée en cas de circulation plus dense, et de mettre en œuvre des mesures préventives.

Elle se base sur sept sous-compétences :

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité
2. Croiser, dépasser, être dépassé
3. Passer les virages et conduire en déclivité
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
6. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense
7. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique



Cette dernière compétence permet de vérifier si l'apprenti conducteur est capable de comprendre et appliquer les règles du Code de la route, de manière autonome et sécuritaire. De plus, l'adoption d'une conduite économique et responsable est appréciée des inspecteurs.

Cette compétence se déploie en sept sous-compétences :

1. Suivre un itinéraire de façon autonome
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation ...)
6. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
7. Pratiquer l'écoconduite

DÉLAIS D'ACCÈS

Le délai entre la signature du contrat et le commencement de l'apprentissage est de 14 jours.

TARIF

Se référer à notre plaquette tarifaire.

MÉTHODES MOBILISÉES

- Double commandes
- E-learning

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Fiches d'évaluation
- Examen final

ACCESSIBILITÉ

En situation d'handicap, nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap.

LA FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur. Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

- Les dispositions légales en matière de circulation routière.
- Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, la pression sociale (publicité, travail ...) et la pression des pairs, etc.

- La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.
- Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.
- La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.
- Les gestes de premiers secours.
- Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.
- Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.
- Les équipements de sécurité des véhicules.
- Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

FORMATION PRATIQUE

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route. Les 4 compétences et les compétences associées ci-dessous sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation.

Elles sont traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi
- le comment
- les risques
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève
- les pressions exercées par la société telles que la publicité, le travail...l'auto-évaluation

LES ÉPREUVES DU PERMIS

Epreuve théorique générale "le code*" :

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code
- Valable 5 ans ou 5 épreuves

Epreuve pratique "la conduite" :

- 32 minutes
- Conduite en agglomération et sur route et/ou autoroute
- Un arrêt de précision et une manoeuvre en marche arrière
- Une question de vérification à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et une question de premiers secours.

Les permis de conduire de la catégorie B ont une durée de validité de 15 ans.

**Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.*

